

## **CELI c. REER**

(À L'ÉCRAN) Des bulles de pensée apparaissent. L'une des bulles contient le mot « CELI », et l'autre, le mot « REER ».

(NARRATRICE) On entend beaucoup parler des CELI et des REER. Lequel des deux est la meilleure option? Lequel devrais-je utiliser? Ce sont tous deux d'excellents instruments d'épargne, mais celui qui convient dépend de vos objectifs financiers.

(À L'ÉCRAN) Se succèdent les images d'une voiture, d'une destination vacances, d'une maison et d'une bulle de pensée contenant les mots « La retraite ».

(NARRATRICE) Les REER, ou régimes enregistrés d'épargne-retraite, constituent un excellent moyen d'épargner en vue de la retraite. Les cotisations versées à un REER sont déductibles d'impôt. Cette déduction peut servir à réduire l'impôt à payer et se traduire par un remboursement d'impôt qui peut être investi à nouveau.

(À L'ÉCRAN) Une tirelire verte portant l'inscription « REER » apparaît à l'écran. Le terme « Régimes enregistrés d'épargne-retraite » s'affiche à l'écran.

(NARRATRICE) Les retraits d'un REER effectués à la retraite peuvent potentiellement être imposés à un taux d'imposition marginal moins élevé qu'au moment où les cotisations ont été versées. Notez cependant que les retraits d'un REER effectués pendant que le taux d'imposition du détenteur se trouve dans une tranche d'imposition plus élevée, comme durant la vie active, sont imposés à un taux plus élevé. Les REER sont tout indiqués pour l'épargne en vue de la retraite.

(À L'ÉCRAN) La tirelire verte se déplace vers la gauche et une feuille d'érable apparaît. Des pièces de monnaie sortent de la feuille d'érable et tombent dans la tirelire. Une grande pièce de monnaie apparaît à l'écran en roulant et la phrase suivante s'affiche : « Les retraits d'un REER effectués à la retraite peuvent potentiellement être imposés à un taux d'imposition marginal moins élevés qu'au moment où les cotisations ont été versées ».

(NARRATRICE) Vous devez savoir qu'il existe deux façons d'emprunter de l'argent libre d'impôt à partir d'un REER. Le Régime d'accession à la propriété permet aux acheteurs d'une première résidence de retirer une partie de leur REER pour

verser une mise de fonds. La deuxième façon est le Régime d'encouragement à l'éducation permanente. Un montant peut être emprunté du REER pour financer des études. N'oubliez pas que ces fonds doivent être remboursés au REER selon une période définie par le programme.

(À L'ÉCRAN) Une maison apparaît à l'écran. Une affiche portant l'inscription « VENDUE » apparaît devant la maison. La maison tombe en dehors du cadre et un mortier apparaît. La maison réapparaît à l'écran, à côté du mortier, et les périodes de remboursement s'affichent sous les deux images. Ces périodes sont respectivement de 10 ans pour le régime d'encouragement à l'éducation permanente et de 15 ans pour le régime d'accession à la propriété.

(NARRATRICE) Voyons maintenant les CELI, ou comptes d'épargne libre d'impôt. Les CELI sont des comptes d'épargne où les cotisations proviennent du revenu après impôt, ce qui signifie que les cotisations au CELI n'ouvrent pas droit à des déductions d'impôt. Par contre, vous pouvez retirer des fonds d'un CELI en tout temps sans avoir à payer d'impôt et, dans un CELI, les placements fructifient à l'abri de l'impôt.

(À L'ÉCRAN) Une tirelire rose portant l'inscription « CELI » tombe dans le cadre. Le terme « Comptes d'épargne libre d'impôt » s'affiche sous la tirelire. Une pièce de monnaie apparaît à l'écran en roulant et les phrases suivantes apparaissent : « Les CELI sont des comptes d'épargne où les cotisations proviennent du revenu après impôt. Les cotisations au CELI n'ouvrent pas droit à des déductions d'impôt. »

(NARRATRICE) C'est donc une solution idéale pour les objectifs d'épargne à court et à moyen terme, comme acheter une voiture ou prendre des vacances.

(À L'ÉCRAN) Les images d'une voiture et d'une petite île déserte se succèdent dans le cadre.

(NARRATRICE) N'oubliez pas qu'il y a un plafond de cotisation annuelle à un CELI. Les montants sont rajustés chaque année pour tenir compte de l'inflation. Si vous versez des cotisations excédentaires au cours d'une année, vous vous exposez à des pénalités.

(À L'ÉCRAN) La tirelire rose revient dans le cadre, des pièces de monnaie rebondissent sur la tirelire et tombent dans la feuille d'érable. Elles symbolisent la pénalité fiscale imposée en cas de cotisation excédentaire à un CELI.

(NARRATRICE) Alors, quelle est la meilleure solution? En fait, les REER et les CELI sont d'excellents moyens d'épargner de l'argent pour votre avenir. Toutefois, le traitement fiscal de chaque régime fait en sorte que vous pouvez opter pour celui qui sera le plus efficace pour atteindre vos objectifs de placement.

(À L'ÉCRAN) Les deux tirelires se font face, puis se retrouvent dans les plateaux d'une balance. Les plateaux de la balance montent et descendent.

(NARRATRICE) Discutez avec votre conseiller de vos objectifs de placement et de la manière d'utiliser les REER et les CELI pour vous aider à les atteindre.



©2020 Manuvie. Tous droits réservés. Le présent matériel est la propriété de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) et il est utilisé sous licence restreinte. Il ne peut être copié, transmis ou utilisé sans l'autorisation écrite expresse de Manuvie. Manuvie ne peut être tenue responsable des dommages ou des pertes découlant de l'utilisation des renseignements contenus dans ce commentaire. Les personnes et les situations évoquées sont fictives et toute ressemblance avec des personnes vivantes ou décédées serait pure coïncidence. Cette vidéo est proposée à titre indicatif seulement. Elle n'a pas pour objet de donner des conseils particuliers d'ordre financier, fiscal, juridique, comptable ou autre et les renseignements qu'elle fournit ne doivent pas être considérés comme tels. Nombre des points analysés varient selon la province. Tout particulier ayant pris connaissance des renseignements formulés ici devrait s'assurer qu'ils sont appropriés à sa situation en demandant l'avis d'un spécialiste. Le nom Manuvie et le logo qui l'accompagne sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.